



► Travail des enfants et travail forcé au Burkina Faso

Janvier 2023

Élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement : une approche intégrée

Projets CLEAR Cotton et *Towards SDG Target 8.7*

Points essentiels

- Projets co-financés par l'Union européenne et l'Organisation internationale du Travail (OIT) et par l'Allemagne (BMZ).
- Durée: 5 ans (mars 2018 – février 2023).
- Régions couvertes : Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins, Cascades, Sud-Ouest, Centre-Ouest, Centre, Centre-Est.
- Bénéficiaires : les enfants et leur famille travaillant à tout niveau de la chaîne de production du coton, du textile et de l'habillement; les victimes de travail forcé et les travailleurs à risque de travail forcé; les coopératives de producteurs de coton et leur regroupement; les autorités publiques nationales, régionales et locales; les partenaires sociaux; les médias.
- Mise en œuvre: l'Organisation internationale du Travail (OIT) en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et partenaires de mise en œuvre locaux.
- Partenaires: Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (Direction de la lutte contre le travail des enfants, Directions Régionales du Travail et de la Protection Sociale); Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (Secrétariat permanent de la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle); Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB); Unité d'Action Syndicale (UAS); Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB); organisations de la société civile; médias; Groupe d'action de l'Alliance 8.7 sur les chaînes d'approvisionnement.

Situation du travail des enfants et du travail forcé

Au Burkina Faso, la problématique du travail des enfants est une préoccupation majeure et le pays s'est engagé à combattre ce fléau par plusieurs mesures aux plans législatifs et politiques. Le pays a ratifié les principales conventions internationales sur le travail des enfants notamment la convention n° 138 sur l'âge minimum

d'accès à l'emploi et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. L'âge minimum d'accès à l'emploi et l'âge de scolarité obligatoire ont été fixés à 16 ans, avec une dérogation pour les travaux légers pour les enfants âgés de 13 ans révolus. Depuis 2009, le pays s'est doté d'une liste de travaux dangereux interdit aux enfants, qui a été révisée en 2016.

Cependant, malgré ces efforts, l'éradication du travail des enfants, notamment au niveau du secteur agricole,

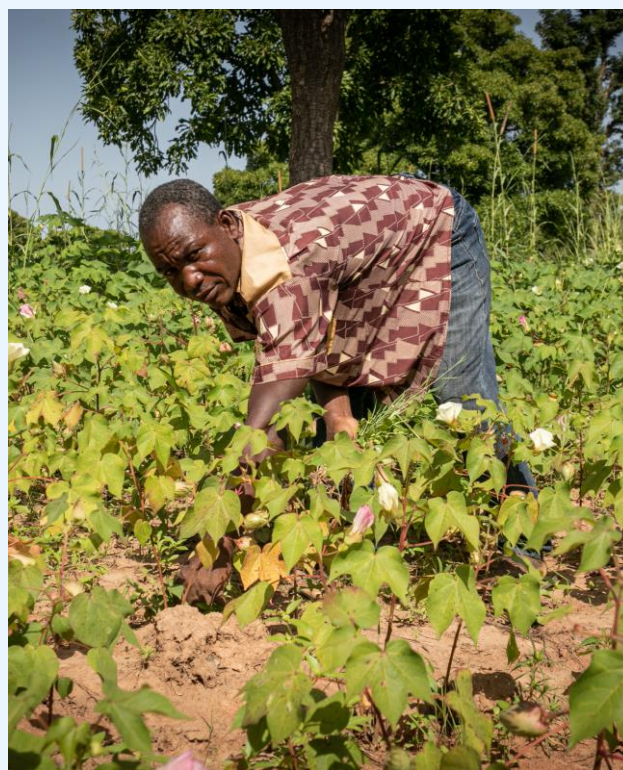
demeure un défi. Le travail des enfants est élevé dans les ménages ruraux, quel que soit le profil ou le moyen de subsistance de ces ménages. En effet, une étude de base sur le travail des enfants dans les zones productrices de coton de 2018 démontre que 46,7 pour cent des enfants de 5 à 17 ans de ces zones sont dans une situation de travail des enfants et 25,7 pour cent effectuent des travaux dangereux. La proportion d'enfants impliqués dans les travaux dangereux augmente avec l'âge : 21,7 pour cent pour les 5-12 ans, 32 pour cent pour les 13-15 ans, et 47,6 pour cent pour les 16-17 ans.¹

Le grand nombre d'enfants qui travaillent dans le secteur du coton au Burkina Faso est principalement dû au système de production de coton qui est basé sur une forte intensité de main-d'œuvre et des petites exploitations familiales, ainsi qu'à la pauvreté, au manque d'accès à l'éducation et à des activités générant des revenus alternatifs. De nombreux enfants engagés dans des activités liées au coton travaillent de longues heures, bien au-delà de la limite fixée par la législation nationale, et peuvent recevoir un salaire faible ou nul. Les enfants peuvent également manipuler des pesticides nocifs et travailler dans l'isolement, être exposés à des températures extrêmes, sans nourriture ni repos suffisants et dans des conditions qui peuvent nuire gravement à leur développement physique et psychologique. Souvent, ce travail se fait au détriment de leur éducation.

Le travail des enfants dans la culture du coton, comme dans la plupart des activités agricoles, est particulièrement difficile à combattre en raison de facteurs tels que la saisonnalité de la production agricole, la migration, le manque de technologie, les risques sur le lieu de travail et leur faible connaissance, l'accès limité aux écoles, la faiblesse de l'inspection du travail et de l'application de la loi dans les zones rurales, ainsi que les attitudes sociales ancrées sur le rôle des enfants. Le travail accompli par les enfants est souvent invisible lorsqu'ils assistent leurs parents. Les enfants travaillent également à la pièce ou dans le cadre d'un système de quotas dans de grandes exploitations, parfois au sein de familles de travailleurs migrants.

Le Burkina Faso s'est également engagé contre le travail forcé, en ratifiant les conventions de l'OIT n°29 (sur le travail forcé) et n°105 (sur l'abolition du travail forcé), les conventions internationales et régionales relatives à la traite des êtres humains, en inscrivant l'interdiction du travail forcé dans la Constitution, ou encore en adoptant un arsenal législatif en la matière (Code du Travail de 2008, Loi n°029-2008/AN portant lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées, notamment).

Cependant, l'étude réalisée dans le cadre du projet² a démontré que le travail forcé demeure une pratique très marginalement répandue au sein de la production de coton. Il est toutefois difficile d'affirmer que le travail forcé est inexistant au sein des exploitations cotonnières étant donné que ce phénomène est caché et que la majorité des exploitations fonctionnent sur une base familiale.



Nihani Kohoun, producteur ayant retiré son fils des champs de coton, 2021 © ILO

¹ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, 2018, *Etude de base sur le travail des enfants dans les zones productrices de coton du Burkina Faso*,

² OIT, 2022, *Les principes et droits fondamentaux au travail dans les sociétés coopératives de producteurs de coton au Burkina Faso: une évaluation des besoins*, PEASA (OIT: Genève, 2022). Disponible ici : www.ilo.org/global/topics/child-labour/publications/WCMS_865655/lang--fr/index.htm.

► Note d'information de l'OIT

Élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement : une approche intégrée

Les projets CLEAR Cotton et Towards SDG Target 8.7

Objectifs des projets

Le projet CLEAR Cotton vise à contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement dans les pays producteurs cibles. Le projet intervient sur la base d'une approche intégrée, à la fois par zone de production – en couvrant l'ensemble des régions productrices des pays cibles - et par chaîne de valeur – agissant à tous les niveaux de la chaîne de valeur nationale du coton. Cette approche permet au projet de répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des familles à risque, en travaillant avec les acteurs locaux et nationaux du secteur cotonnier. Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcement de la conformité avec les cadres législatifs et réglementaires et mise en œuvre des politiques de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement.
- Un recours réduit au travail des enfants et au travail forcé et des opportunités économiques améliorées dans des zones ciblées de production et transformation du coton.

Le projet *Towards SDG Target 8.7* a soutenu et étendu les actions entreprises dans le cadre du projet CLEAR Cotton.

► La collaboration entre l'OIT et la FAO

Le travail des enfants est au centre du mandat de l'OIT depuis sa création en 1919. À l'origine ou membres de multiples programmes et initiatives (IPEC+ ou l'Alliance 8.7), l'OIT s'emploie à répondre aux besoins des 160 millions d'enfants encore astreints au travail dans le monde. Dans le cadre du projet CLEAR Cotton, l'OIT s'est appuyé sur l'expertise de la FAO en matière de développement rural et de lutte contre la pauvreté, et de ses outils déjà éprouvés, tels que les clubs Dimitra, les champs écoles des producteurs (CEP) ou les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédits (AVEC). Les deux organisations ont donc agi ensemble au travers d'interventions complémentaires, en ciblant dans leurs interventions les mêmes villages ou communautés.

Principaux résultats

Politique et recherche

- Appui à l'élaboration et à la validation, à travers un processus participatif, du **Plan d'action national 2022-2023 de la Stratégie nationale de lutte contre les pires formes de travail des enfants (SN/PFTE) 2019-2023**.
- Appui à **l'enquête nationale sur le travail des enfants**.
- **130 représentants des autorités communales et membres des Réseaux et Cellules communautaires de protection de l'enfance** ont été formés pour la prise en compte du travail des enfants lors de l'élaboration des plans communaux de développement dans 5 communes de la région du Sud-Ouest.
- Etude sur les **besoins en renforcement des capacités des coopératives de producteurs de coton** en termes de principes et droits fondamentaux au travail.
- L'Union Nationale des Sociétés Coopératives de producteurs de coton (UNPCB) a adopté un **plan stratégique pour l'élimination du travail des enfants dans la production de coton**.

Renforcement des capacités

- Le système d'inspection du travail des enfants a été renforcé grâce au développement d'une **application de contrôle sur le travail des enfants**.
- **54 acteurs de la Stratégie de scolarisation accélérée/passarelle (SSA/P)** - Secrétariat permanent et structures déconcentrées du ministère de l'Éducation nationale, représentants d'ONG partenaires de mise en œuvre - ont été formés pour une meilleure prise en compte de la lutte contre le travail des enfants dans la mise en œuvre de la SSA/P.
- Le suivi des enfants issus des centres SSA/P a été amélioré et renforcé grâce à la mise en place d'un **système informatique intégré** de gestion des données de la SSA/P.
- **114 représentants d'employeurs** (26 formateurs et 88 représentants régionaux) et **102 représentants de travailleurs** (42 formateurs et 60 représentants régionaux) ont été formés pour prendre en compte les problématiques du travail des enfants et du travail forcé dans leurs actions.
- **78 dirigeants, techniciens et membres des coopératives** ont été formés pour une meilleure prise en compte des principes et droits fondamentaux au

► Note d'information de l'OIT

Élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement : une approche intégrée

travail ainsi que des principes coopératifs dans le fonctionnement et les actions des coopératives cotonnières, sur la base de l'étude nationale réalisée dans le cadre du projet.

- **34 journalistes et communicateurs** ont été formés sur le travail des enfants et comment le traiter dans leur travail.

Sensibilisations

- **Les communautés et producteurs de coton des régions cibles ont été sensibilisés à l'abandon du travail des enfants et à leur scolarisation**, au travers d'une multitude d'actions et l'utilisation de moyens variés (sensibilisation entre pairs, champs écoles des producteurs, célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants, concours de musique, théâtre forum, club Dimitra, émissions radio...).

Soutien direct aux communautés affectées

- Mise en place de **30 cellules communautaires et 5 réseaux de protection de l'enfance** dans les régions des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest.
- **978 enfants âgés de 9 à 13 ans ont été retirés du travail des enfants et ont été rescolarisés** dans le système formel grâce à la SSA/P.
- **705 enfants âgés de 14 à 17 ans ont été retirés du travail des enfants et ont été réinsérés via la formation professionnelle et l'apprentissage** dans dix corps de métiers (couture mixte, tissage, coiffure, soudure, mécanique, menuiserie bois, plomberie, électricité automobile, électricité bâtiment, élevage de volailles) et en entrepreneuriat.
- **590 ménages ont bénéficié de formation, et 500 d'entre eux de subventions financières**, pour le développement d'activité génératrices de revenus (AGR).
- Les bénéficiaires des AGR ont été structurés en **29 Associations Villageoises d'Épargne et de Crédits (AVEC)** et mis en relation avec des institutions locales de microfinance.

Bonnes pratiques

- La mise en œuvre de la SSA/P a prouvé être une stratégie efficace dans la lutte contre le travail des enfants par la (ré)insertion des enfants non scolarisés ou déscolarisés précoces, grâce à une approche inclusive par l'implication des parents.
- La complémentarité entre les offres de scolarisation et d'AGR, notamment la modalité cash ciblant les femmes

et conditionnée à la scolarisation des enfants est un facteur de durabilité des résultats du projet.

- Les méthodes d'action inclusives ont permis une forte implication des bénéficiaires du projet et une prise en compte des informations et attentes fournies par les bénéficiaires eux-mêmes.
- Le renforcement des capacités des acteurs locaux va contribuer à la durabilité des actions sur le terrain. Certains d'entre eux ont même déjà programmé/commencé des actions de sensibilisation.



Zorata Sama, bénéficiaire de la SSA/P, 2021 © ILO

Leçons apprises

- Éliminer et prévenir le travail des enfants dans l'agriculture requiert une approche intégrée, notamment à travers une collaboration étroite entre les acteurs du monde du travail, de l'agriculture, de l'éducation et de la protection sociale, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile.
- Dans la production cotonnière, le travail des enfants est lié à la conception sociale du rôle de l'enfant, et pas uniquement à la pauvreté. Il est important de compléter l'appui aux moyens de subsistance par des actions plus larges de sensibilisation.
- L'implication des producteurs de coton, de leurs coopératives et des faitières dans la mise en œuvre des actions de lutte permet de mobiliser les acteurs à la base afin qu'ils s'approprient les actions de lutte et d'y adhérer.

► Note d'information de l'OIT

Élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement : une approche intégrée

Prochaines étapes et défis à relever

- Soutenir l'expansion de la SSA/P en tant qu'instrument efficace pour (ré)intégrer les enfants déplacés, et qui sont à un risque élevé de travail des enfants et travail forcé, dans le système éducatif formel.
- Appliquer l'approche intégrée et les leçons apprises du projet CLEAR Cotton pour faire face à la problématique croissante du travail des enfants dans d'autres secteurs, dont l'orpaillage. Entre 60 000 et 100 000 enfants travaillent dans l'orpaillage au Burkina Faso qui est considéré comme un travail dangereux et l'une des pires formes de travail des enfants.
- Offrir une protection sociale adéquate aux familles d'agriculteurs, pour atténuer leurs vulnérabilités aux chocs, sur la base des données recueillies lors de l'enquête nationale sur les ménages (en cours).



Récolte du coton, 2021 © FAO

► Désormais, on ne voit plus d'enfants qui font des gros travaux dans les champs. Ce n'est pas possible, on a beaucoup sensibilisé. Le message est passé.

► **Jean-Michel Somé** / Président de l'Union provinciale des sociétés coopératives de producteurs de coton du Ioba.

► Ressources

- [Les résultats du projet CLEAR Cotton au Burkina Faso](#)
- [Les résultats des activités FAO](#)
- [Témoignage d'enfants bénéficiaires de la SSA/P](#)
- [Témoignage d'une jeune fille bénéficiaire de la formation professionnelle](#)
- [Témoignage d'un parent ayant retiré son enfant des champs](#)
- [Concours de musique contre le travail des enfants organisé avec le soutien du projet en 2021](#)

► www.ilo.org/clearcotton



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Co-financé par
l'Instrument de
coopération au
développement de
l'Union européenne



Pour nous contacter

Service des Principes et droits fondamentaux au
travail (FUNDAMENTALS)
Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

T: +41 22 799 7239
E: fundamentals@ilo.org

www.ilo.org/fundamentals
Twitter: @ILO_ChildLabour